

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Lyé

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation : 27 octobre 2017

Date d'affichage : 27 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marcel SPILMANN, maire.

Présents : Robert BESANÇON, Vincent BLANCHOT, Jacky CADOT, Clément CONTINANT, Véronique DUCHAMP, Laurence FOURNIER, Jean-Philippe HASS, Marion HORNBECK, Marie-Laure HRVOJ, Bruno LÉOTIER, Nicolas MENNETRIER, Nancy MOLIÈRES, Ninetta NUNINGER, Denis PHILIPPE, Christine ROBILLARD, Véronique STOLTZ, Liliane VOYARD

Absents excusés : Stéphane GAUCHER, Yannick LAURENT, Robert MOCQUARD, Valérie PELLERIN

Représentée : Patricia HONNET par Marcel SPILMANN

Secrétaire : Monsieur Vincent BLANCHOT

Le compte-rendu de la séance du 19 octobre 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal :

- confirme l'exercice du droit de préemption de la commune pour acquérir la parcelle ZX 170 après avis du service des domaines.
- vote la décision modificative n° 2 au budget 2017 équilibrée à la somme de 260 000 €, suite à la préemption.
- refuse l'admission en non-valeur d'une somme de 15 726.60 €, demandée par la trésorière de Pont-Sainte-Marie/Sainte-Savine, relative au frais pris en charge par la commune pour l'évacuation de la décharge sauvage à Grange l'Evêque.
- maintient le taux de la taxe d'aménagement fixé à 3,5 % sur la commune et à 1 % sur la zone artisanale de l'Arcade, fixé lors de la réunion du conseil municipal du 24 novembre 2014.
- émet un avis favorable sans aucune observation particulière ni réserve au dossier d'enquête publique qui s'est déroulée du 18 septembre au 19 octobre 2017 sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de valorisation du chanvre sur le territoire de la commune de Saint Lyé, présentée par la Chanvrière de l'Aube.
- valide l'avant-projet relatif au programme de travaux de voiries 2018 pour une somme de 461 078,50 € HT, sachant que le conseil municipal validera le projet à sa réunion de décembre. Il sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR et du Département pour les aménagements de sécurité sur la RD.
- autorise le Maire à signer une convention avec le Département, à titre de régularisation, réglementant, dans le cadre du centre bourg, les conditions de la surlargeur de la RD à 6 m entre fils d'eau, entre l'avenue de la Gare et la rue des Martyrs de la Résistance, entre la rue Général de Gaulle et la rue Jeanne d'Arc, ainsi que sur le carrefour formé par ces routes départementales.
- valide les opérations comptables à passer sur le budget principal suite à la disparition du budget annexe de la zone artisanale de l'Arcade, dans le cadre du transfert de cette zone à Troyes Champagne Métropole et accepte les termes du procès-verbal de cette mise à disposition.

Informations et questions diverses

Le Maire :

- **Borne électrique**

Il souhaite qu'elle soit installée derrière l'église, mais l'ABF refuse. Ce dernier fait plusieurs propositions :

- club ados : impossible en raison de la fermeture envisagée de l'enceinte
- stade : trop loin du centre bourg
- parking poste : impossible de «casser» un emplacement neuf.

L'implantation de la borne nécessite d'être à proximité d'un poste de transformation, ce qui entraîne plusieurs possibilités :

- rue Pasteur
- parking du cimetière
- Z.A. de l'Arcade.

Le Maire exprime la volonté de l'installer au centre pour ramener les automobilistes vers les commerces. Il va recontacter l'ABF pour défendre le dossier en proposant de végétaliser la borne et l'implanter derrière le corps de garde.

Le Maire rappelle que la mise en service de la borne doit intervenir avant le 31 décembre 2017 au risque de perdre le financement.

Le conseil municipal serait favorable pour l'installer dans la zone de l'Arcade. Marie-Laure HRVOJ précise que ce choix entraînerait un coût supplémentaire.

Monsieur MENNETRIER est partisan de ne pas donner suite à ce dossier si l'ABF continue de refuser l'implantation de la borne au centre bourg.

Véronique DUCHAMP ne suit pas cet avis dans la mesure où elle craint que cette implantation ne devienne obligatoire avec le risque de perdre le financement.

- Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion sera organisée le 14 novembre prochain pour présenter le projet d'unité de valorisation des déchets ménagers. Messieurs MENNETRIER, CADOT, BESANÇON, PHILIPPE et madame DUCHAMP représenteront la commune.

Christine ROBILLARD

- présentera une dernière décision modificative au conseil municipal de décembre.
- se rendra à la CLECT le 28 novembre pour finaliser le transfert des charges de fonctionnement de la zone artisanale de l'Arcade.

Nicolas MENNETRIER

- informe le conseil municipal que la consultation des entreprises pour l'aménagement de la bibliothèque est en cours, avec une réponse pour le 4 décembre.
- Le marché du 1^{er} novembre est très satisfaisant pour les exposants.

Jean-Philippe HASS invite le conseil municipal à participer à la soirée jeux qu'organise le service vie locale le 3 novembre.

Jacky CADOT

- informe le conseil municipal de l'organisation du thé dansant le 5 novembre.
- Une réunion est prévue le 8 novembre entre les différents acteurs pour préparer le marché de Noël. Il donne rendez-vous le 25 novembre à 10 H 30 aux élus présents à la manifestation pour faire un dernier briefing.
- demande une signalisation de la déchetterie : le Maire lui répond que celle prévue par Troyes Champagne Métropole a fait l'objet d'un refus par le Département.
- Il a vu sur le site internet que des chenilles processionnaires proliféraient : il attire l'attention du Maire sur la présence de ces chenilles sur le mur végétal le long de la RD 619.

Vincent BLANCHOT

- regrette que la déchetterie de Saint-Lyé soit fermée le jeudi, jour de la fermeture de celle de La Chapelle-Saint-Luc.
- s'inquiète de la présence persistante du dépôt d'ordures le long de la RD 15 entre Saint-Lyé et Grange l'Evêque même s'il constate qu'il a été repoussé. Le Maire charge le policier municipal de gérer ce dossier.

Robert BESANCON

- demande que le Département élague le buisson qui se situe long de la RD 619 (traversée voie du Gros Tertre).
- signale :
 - le mauvais voire l'absence d'entretien rue des Maisons Brûlées
 - un problème d'éclairage public à Barberey-aux-Moines.
- relaye la demande de la chambre d'agriculture de louer l'étage de la maison pour tous pour le 1^{er} janvier 2018. Monsieur MENNETRIER est en charge du dossier et prend les rendez-vous qui s'imposent.

Denis PHILIPPE

- avait noté que la RD 15 devait faire l'objet de travaux qui n'ont, à ce jour, toujours pas été effectués. Marie-Laure HRVOJ pense, qu'au vu de la saison, les travaux sont devenus impossibles.
- Il regrette qu'aucun compte-rendu de la réunion du 6 juillet à Grange l'Evêque n'ait été réalisé et met en avant à cet égard, un manque de professionnalisme.

Nancy MOLIÈRES

- avait noté que les bordures sur le parking de la poste devaient être changées. Marie-Laure HRVOJ répond qu'il serait souhaitable de les uniformiser avec celles du centre bourg.
- s'inquiète de savoir si des bordures seront posées sur le parking de l'hôtel de ville. Madame HRVOJ n'a pas la réponse et invite sa collègue à solliciter madame HONNET, responsable du dossier centre bourg.

Véronique STOLTZ signale que certains poteaux du centre bourg auraient besoin d'être redressés. Marie-Laure HRVOJ répond que l'entreprise va les remplacer, et qu'elle procède cette semaine à la reprise des malfaçons.

Bruno LÉOTIER demande si les places de stationnement situées devant la boulangerie sont réservées aux clients de ce commerce. Le Maire précise qu'elles sont ouvertes à tous.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 30.

Fait à Saint-Lyé, les jour, mois et an susdits



Le Maire,

Marcel SPILMANN